



Organisation der Arbeitswelt **Pferdeberufe**
Organisation du monde du travail **Métiers liés au cheval**
Organizzazione del lavoro **Mestieri legati al cavallo**

Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final

Concernant l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale du SEFRI du 6 juillet 2023 et le plan de formation du 6 juillet 2023

pour

Pferdefachfrau EFZ/Pferdefachmann EFZ

Schwerpunkt Klassisches Reiten

Professionnelle du cheval CFC/professionnel du cheval CFC

Domaine spécifique monte classique

Professionista del cavallo AFC

Orientamento monta classica

Numéro de la profession 18122

Soumis à la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité des métiers liés au cheval pour prise de position le 24 février 2026

Édicté par l'OrTra Métiers liés au cheval Suisse le 24 février 2026

à trouver sous www.pferdeberufe.ch/fr

Table des matières

1	Avant-propos	2
2	But et objectif	3
3	Bases légales	3
4	Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final	4
5	Les domaines de qualification en détail	6
	Documentation / dossier de formation	6
	Travaux préparatoires à l'examen dans l'entreprise formatrice	6
	Tenue vestimentaire / équipement	6
	Chevaux	7
	Aspect de sécurité	7
	Infrastructure	7
5.1	<i>Domaine de qualification travail pratique prescrit (TPP)</i>	8
5.1.1	Centre: a3 Soins des chevaux (20%)	9
5.1.2	Centre: a4 Évaluer l'état de santé et soigner les chevaux malades ou blessés (40 %)	10
5.1.3	Centre: b2 Présenter les chevaux à la main (20 %).....	11
5.1.4	Entreprise formatrice: b4 Charger les chevaux pour le transport (20 %)	12
5.1.5	Entreprise formatrice: c1 Travailler les chevaux au sol (20 %)	14
5.1.6	Entreprise formatrice: c2 Travailler les chevaux à la longe (20 %)	15
5.1.7	Entreprise formatrice: c5 Travailler avec des chevaux dans différentes disciplines classiques (60%)	16
5.1.8	Centre: d2 Donner des cours de soins aux chevaux et d'équitation (35 %).....	19
5.1.9	Entreprise formatrice: d5 Donner des cours individuels ou en groupe de monte classique (65%)	20
5.1.10	Entretien professionnel.....	22
5.2	<i>Domaine de qualification «connaissances professionnelles»</i>	23
5.3	<i>Domaine de qualification «culture générale»</i>	25
6	Note d'expérience	25
7	Informations sur l'organisation	25
7.1	<i>Inscription à l'examen</i>	25
7.2	<i>Réussite de l'examen</i>	25
7.3	<i>Communication du résultat de l'examen</i>	25
7.4	<i>Empêchement en cas de maladie et d'accident</i>	25
7.5	<i>Répétition de l'examen</i>	25
7.6	<i>Procédure de recours / voies de droit</i>	25
7.7	<i>Archivage</i>	25
	Entrée en vigueur	26
	Annexe 1 Liste des modèles	27
	Annexe 2 Fiche de signalement	28
	Annexe 3 Programme de dressage	29
	Annexe 4 Plan de construction Places d'équitation 20m x 40m à 29m x 59m	31
	Annexe 5 Plan de construction Places d'équitation 30m x 60m à 45m x 80m	32

1 Avant-propos

Les dispositions d'exécution servent d'information et de guide pour la procédure de qualification. Elles s'adressent à toutes les personnes impliquées dans la formation initiale de professionnelle et professionnel du cheval CFC, spécialisation Monte classique. Il s'agit des:

- Apprenti·e·s
- Formateurs·trices en entreprises formatrices
- Enseignant·e·s chargé·e·s de l'enseignement des connaissances professionnelles
- Enseignant·e·s chargé·e·s de l'enseignement de la culture générale
- Responsables des cours interentreprises
- Chef·fe·s expert·e·s et expert·e·s de la procédure de qualification

La procédure de qualification de professionnelle du cheval CFC/professionnel du cheval CFC atteste des compétences acquises dans les domaines de formation pratiques et théoriques. Lors des examens pratiques, les futurs professionnels du cheval CFC/professionnels du cheval CFC démontrent leur employabilité avec et sur le cheval.

Dans la procédure de qualification, la note d'expérience issue des certificats de l'enseignement à l'école professionnelle est pondérée à 15 %.

Pour entrer dans le monde professionnel de la filière du cheval, outre de nombreuses compétences professionnelles, celles enseignées à l'école professionnelle sont également requises. Les théories de la culture générale et de l'enseignement professionnel aident à maîtriser avec succès les situations de la vie quotidienne.

L'OrTra Métiers liés au cheval Suisse souhaite à toutes les personnes concernées beaucoup de succès dans l'un des plus beaux métiers du monde.

OrTra Métiers liés au cheval Suisse

Le président



Derek Frank

2 But et objectif

Les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification (PQ) avec examen final et leurs annexes concrétisent les dispositions de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation.

3 Bases légales

Les dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification dans la formation professionnelle initiale reposent sur les bases légales suivantes :

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10), en particulier les art. 33 à 41
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr ; RS 412.101), en particulier les art. 30 à 35, ainsi que 39 et 50
- Ordonnance du SEFRI du 9 avril 2025 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241), en particulier les art. 5 à 14
- Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de professionnelle du cheval/professionnel du cheval avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 6 juillet 2023. Les art. 15 à 19 sont notamment déterminants pour la PQ.
- Plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de professionnelle du cheval/professionnel du cheval avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 6 juillet 2023.
- Manuel pour expertes et experts (EXP) aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale. Conseils et instruments pour la pratique¹

¹ Éditeur : Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) en collaboration avec le centre de services pour la formation professionnelle et l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière en Suisse (CSFO)
Source : CSFO Distribution, Industriestrasse 1, 3052 Zollikofen, distribution@csfo.ch, shop.sdbb.ch/fr-CH ou par voie électronique à l'adresse : <https://www.hefp.swiss/informations-generales-pour-les-exp>

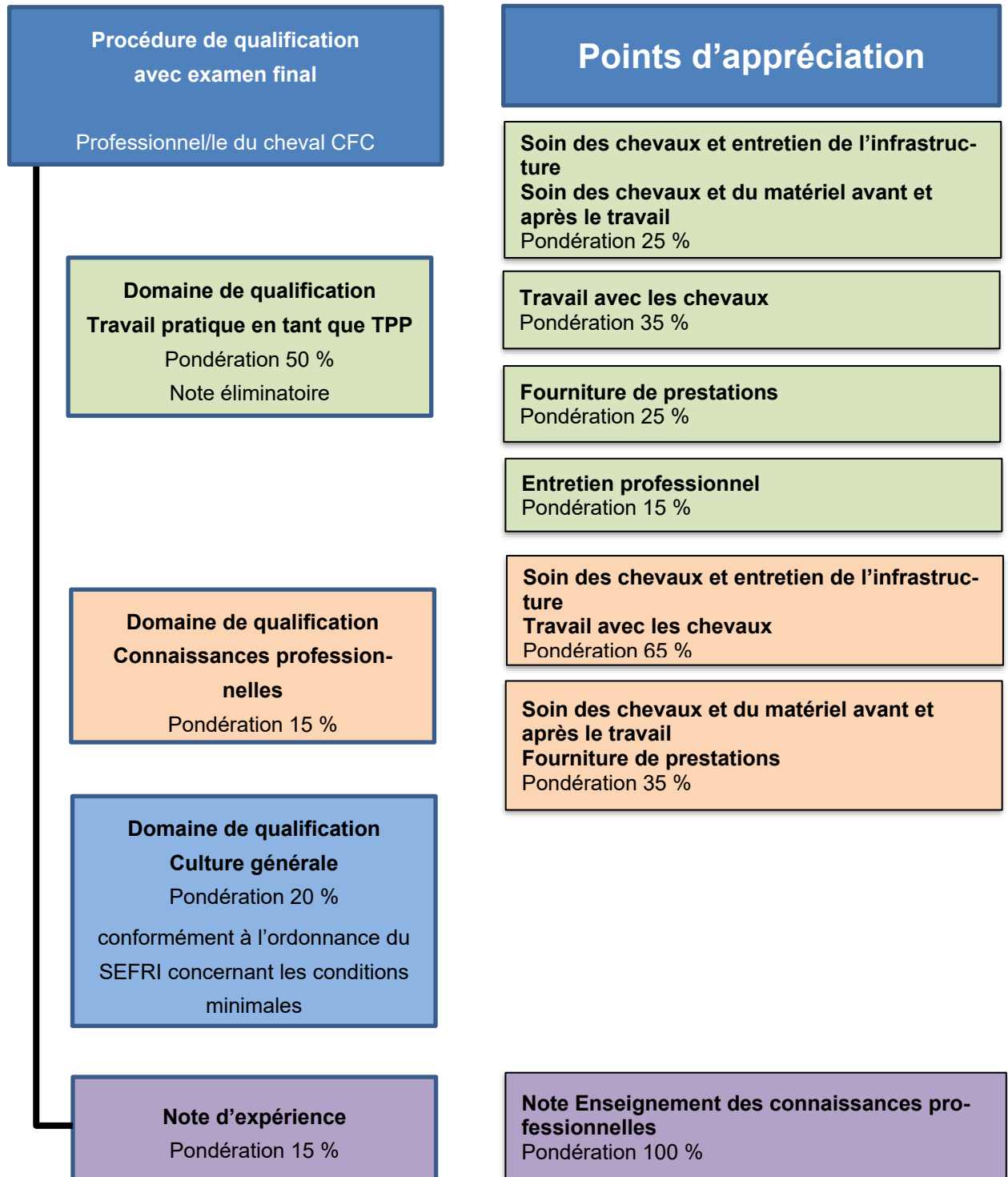
4 Vue d'ensemble de la procédure de qualification avec examen final

La PQ permet de déterminer si la personne à examiner a acquis les compétences opérationnelles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle.

L'aperçu ci-dessous présente les domaines de qualification et la forme d'examen, la note d'expérience, les points d'appréciation, les pondérations respectives, les notes éliminatoires (notes qui doivent être suffisantes) ainsi que les dispositions relatives à l'arrondi des notes conformément à l'ordonnance sur la formation.

Le formulaire de notes pour la procédure de qualification et la feuille de notes nécessaire au calcul de la note d'expérience sont disponibles sur <https://www.formationprof.ch/fr>.

Aperçu des domaines de qualification et de la note d'expérience, et arrondi des notes pour le travail pratique prescrit (TPP):



La note globale est arrondie à la première décimale

Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondis à des notes

Art. 34, al. 2 OFPr

Des notes autres que des demi-notes ne sont autorisées que pour les moyennes résultant des points d'appréciation fixés par les prescriptions sur la formation correspondantes. Ces moyennes ne sont pas arrondies au-delà de la première décimale.

Remarque: par décrets sur la formation, on entend l'ordonnance sur la formation et le plan de formation.

5 Les domaines de qualification en détail

Documentation / dossier de formation

La documentation contenue dans le dossier de formation est à la disposition des personnes évaluées pendant le travail pratique en tant qu'ouvrage de référence.

Travaux préparatoires à l'examen dans l'entreprise formatrice

La personne candidate établit au préalable un dossier contenant les éléments suivants:

- Déroulement et calendrier
- Plans de leçons et éventuellement plans de parcours ou schémas des figures imposées
- Listes des participants avec portrait succinct
- Listes de chevaux avec signalement court
- Adresse exacte du lieu où l'examen a lieu dans l'entreprise formatrice

Le déroulement et l'organisation des points d'appréciation sont laissés à l'appréciation de la personne examinée et figurent dans le dossier remis au **moins 2 semaines** avant la date de l'examen. Le dossier doit être transmis **au format PDF** au secrétariat PQ par voie électronique (sekretariat-gv@pferdeberufe.ch). La personne candidate remet également le dossier actualisé à la disposition des expertes et experts (EXP) au format papier.

Des changements de dernière minute de chevaux ou de figurants en raison d'une maladie ou d'un accident sont possibles et sont complétés dans le dossier (format papier).

Le déroulement de l'examen, y c. le temps de préparation dans l'entreprise formatrice, ne doit pas durer plus de 4,5 heures. La durée effective de l'examen est de 3 heures. La personne candidate annonce aux EXP le début et la fin de chaque tâche d'examen. Les tâches qui ne sont pas accomplies dans le temps imparti sont interrompues par les EXP. L'examen se termine au bout de 4,5 heures dans l'entreprise formatrice. Toute partie de l'examen non effectuée dans le temps imparti obtient la note 1.

Tenue vestimentaire / équipement

Dans les tâches à cheval, la personne candidate doit porter une tenue d'équitation adaptée, impeccable et conforme aux consignes de sécurité. Dans le domaine thématique c5 « Travailler avec des chevaux dans différentes disciplines classiques », la tenue est conforme au règlement de dressage et de saut d'obstacles de Swiss Equestrian. De plus, pour des raisons de sécurité, la protection dorsale est obligatoire pour les sauts.

Pour les tâches à cheval et avec le cheval, il est possible de travailler en tenue civile correcte, adaptée aux conditions météorologiques et aux exigences de sécurité. Le port de t-shirts sans manches (débardeurs) ou laissant apparaître le ventre est interdit pendant toute la procédure de qualification. Les cheveux longs doivent être attachés ou maintenus dans un filet à cheveux correctement placé à l'arrière de la tête. Les bijoux et piercings qui compromettent la sécurité pendant la procédure de qualification pratique doivent être retirés avant la PQ. Le numéro de candidat remis au début de l'examen doit être porté visiblement pendant toute la durée de l'examen au centre équestre.

Les plans de leçons, les moyens auxiliaires/médias, le matériel de nettoyage et les produits d'entretien sont apportés pour les tâches à cheval et avec le cheval.

L'équipement du cheval est régi par le règlement de discipline Swiss Equestrian.

Chevaux

Seuls des chevaux en bonne santé, formés pour répondre aux exigences de la PQ, peuvent être utilisés. Les EXP ont la possibilité d'interrompre un examen ou une tâche d'examen si un ou plusieurs chevaux présentent des problèmes de santé (boiterie, toux, etc.). Un cheval peut être utilisé au maximum trois fois.

Aspect de sécurité

La sécurité des personnes et des chevaux constitue une priorité absolue dans l'activité des professionnels du cheval CFC.

Les EXP ont la possibilité d'interrompre une tâche si l'aspect sécurité pour les personnes et/ou les chevaux n'est pas respecté. Ils communiquent oralement à la personne candidate le motif de l'interruption et le consignent sur les feuilles de notes.

Infrastructure

Pos. 5.1.6 Tâche Pour le travail du cheval à la longe, le diamètre du cercle doit être d'au moins 18 mètres.

Pos. 5.1.7 Tâche Dressage, l'épreuve d'examen se déroule sur une place d'équitation de 20 x 40 mètres (les places d'équitation plus grandes doivent être délimitées de manière sûre).

Pos. 5.1.7 Tâche Saut d'obstacles, la place d'équitation est délimitée de manière sûre selon le plan de parcours choisi.

Pos. 5.1.9 Tâche Les cours d'équitation individuels ou collectifs sont donnés sur une place d'équitation munie de lettres et mesurant au maximum 25 x 50 mètres (les places d'équitation plus grandes doivent être bien délimitées).

5.1 Domaine de qualification travail pratique prescrit (TPP)

Dans le domaine de qualification TPP, la personne candidate doit démontrer qu'elle est capable d'exécuter les activités demandées dans les règles de l'art et en fonction des besoins et de la situation.

Le TPP dure 5 heures, dont 3 heures dans l'entreprise formatrice et 2 heures au centre. Lors de l'examen au centre, des chevaux correspondant au domaine spécifique sont mis à disposition.

L'examen porte sur les domaines de compétences opérationnelles suivants, pondérés comme suit:

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Temps	Pondération
1	Soin des chevaux et entretien de l'infrastructure Soin des chevaux et du matériel avant et après le travail	90 min	25%
2	Travail avec les chevaux	100 min	35%
3	Fourniture de prestations	85 min	25%
4	Entretien professionnel portant sur le domaine spécifique	25 min	15%

Moyens auxiliaires: conformément à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale, le dossier de formation et les documents des cours interentreprises sont autorisés, ainsi que les moyens auxiliaires selon la convocation à l'examen.

La note du domaine de qualification «travail pratique prescrit» est une note éliminatoire.

La tâche d'examen et les critères d'évaluation sont indiqués ci-après pour chaque point d'appréciation. L'évaluation des critères est documentée dans la feuille de notes. Pour chaque point d'appréciation, la note doit être arrondie à une note entière ou à une demi-note.

Le point d'appréciation 1 se compose des sous-points suivants, avec les pondérations indiquées ci-après:

Sous-point d'appréciation	Compétences opérationnelles	Lieu / temps	Pondération
1	a3 Soigner les chevaux	Centre / 30 min	20%
2	a4 Évaluer l'état de santé et soigner les chevaux malades ou blessés	Centre / 20 min	40%
3	b2 Présenter les chevaux à la main	Centre / 15 min	20%
4	b4 Charger les chevaux pour le transport	Entreprise formatrice / 25 min	20%

5.1.1 Centre: a3 Soins des chevaux (20%)

Tâches à accomplir

Dans cette tâche, un cheval sera, conformément au support de cours, pansé et la crinière tressée. Outre les soins quotidiens, le lavage et le graissage des sabots sont également exigés. Une partie de la crinière est tressée et fixée à l'aide d'un élastique ou d'un fil (au moins 3 tresses ou 1/3 de la crinière). Le toupet et la queue ne doivent pas être tressés.

À la fin de la tâche, le cheval est présenté conformément aux indications de l'EXP.

Le matériel et les produits d'entretien nécessaires à l'exécution complète de la tâche sont apportés par la personne candidate.

Temps: 30 min (centre)

Critères d'évaluation

- Aménagement judicieux et propreté de la place de travail
- Méthode de travail et procédure systématiques pour la tâche d'examen
- Comportement empathique avec le cheval
- Prise en compte des aspects liés à la sécurité et du temps imparti
- Utilisation des produits d'entretien
- Qualité du travail (propreté du cheval / tressage)

5.1.2 Centre: a4 Évaluer l'état de santé et soigner les chevaux malades ou blessés (40 %)

Tâches à accomplir

La personne candidate reçoit au début une situation de départ définie par écrit. Elle a pour tâche:

- Faire au cheval un bandage appris lors des cours interentreprises (CIE) en fonction de la situation de départ, justifier oralement le choix du bandage et expliquer la suite de la procédure,
- répondre à une question orale supplémentaire des EXP sur le thème de soigner les chevaux malades et blessés et
- faire la démonstration d'un relevé de l'une des valeurs PRT sur le cheval.

Le matériel nécessaire est mis à disposition par l'organisation de l'examen. Les personnes candidates surnuméraires apportent leur aide.

Temps: 20 min (centre)

Critères d'évaluation

- Choix et justification du bandage en fonction de la situation de départ
- Explication complète de la suite de la procédure
- Technique, procédure systématique, compréhensible et propre pour faire le bandage
- Réponse à la question posée oralement par les EXP
- Démonstration du relevé d'une valeur PRT
- Travail efficace
- Prise en compte des aspects liés à la sécurité et du temps imparti

5.1.3 Centre: b2 Présenter les chevaux à la main (20 %)

Tâches à accomplir

La personne évaluée présente le cheval qui lui a été attribué conformément au brevet Swiss Equestrian du domaine spécifique (cheval sellé et bridé / personne candidate en tenue d'équitation correcte, avec des gants, sans casque ou tenue civile correcte avec des gants, cravache). Au préalable, elle remplit une fiche de signalement pour le cheval à présenter. Au début de l'énoncé, la feuille de signalement (annexe 2) est remise aux EXP.

Dans la deuxième partie, les EXP posent à la personne candidate des questions sur la description linéaire (tête / encolure / dos / membres) du cheval présenté. Le cheval est présenté dans état de propreté irréprochable.

Temps: 15 min (centre)

Critères d'évaluation

- Équipement du cheval
- Apparence, langage et équipement de la personne candidate
- État de propreté du cheval
- Qualité de l'exécution lors du placer et annoncer l'annonce (bref signalement abrégé: sexe, robe, marques, race) et de la présentation du cheval en mouvement (sur le même pied, position du meneur, utilisation de la chambrière, sécurité, etc.)
- Langage corporel et capacité d'adaptation avec le cheval
- Prise en compte des aspects liés à la sécurité
- Signalement écrit complet du cheval
- Description linéaire du cheval à l'oral

5.1.4 Entreprise formatrice: b4 Charger les chevaux pour le transport (20 %)

Tâches à accomplir

L'examen commence par la vérification du véhicule de transport pour le chargement du cheval (remorque/van/camion).

La personne candidate prépare un cheval. Les membres sont protégés des blessures par des guêtres de transport ou des bandages avec coussinets.

Le cheval est ensuite chargé avec une personne de l'entreprise formatrice dans le véhicule de transport aménagé conformément aux directives de l'entreprise, de sorte que le véhicule de transport soit prêt à partir.

Une fois le cheval déchargé et l'équipement retiré, la tâche est terminée. C'est la personne candidate qui dirige l'équipe durant toute la tâche et qui instruit la personne auxiliaire. Le comportement inadéquat de la personne auxiliaire n'est pas pris en compte dans les critères d'évaluation si les consignes données étaient correctes.

Temps: 25 min (entreprise formatrice)

Critères d'évaluation

- Mise à disposition et contrôle du véhicule de transport
- Qualité du travail lors de la pose du matériel de protection
- Qualité du travail lors de la préparation, du chargement et du déchargement du cheval
- Langage corporel et capacité d'adaptation comportement avec le cheval
- Méthode de travail et procédure systématiques et efficaces
- Manière de diriger l'équipe, avec des instructions claires à la personne auxiliaire
- Prise en compte des aspects liés à la sécurité

Le point d'appréciation 2 se compose des sous-points suivants, avec les pondérations indiquées ci-après:

Sous-point d'appréciation	Compétences opérationnelles	Lieu / temps	Pondération
1	c1 Travailler les chevaux au sol	Entreprise formatrice / 15 min	20%
2	c2 Travailler les chevaux à la longe	Entreprise formatrice / 25 min	20%
3	c5 Travailler les chevaux dans différentes disciplines classiques	Entreprise formatrice / 60 min.	60%

5.1.5 Entreprise formatrice: c1 Travailler les chevaux au sol (20 %)

Tâches à accomplir

Dans la partie «travail au sol» de l'examen, la compréhension du cheval au sol par la personne candidate est évaluée. Des instructions claires et des aides fines sont attendues lors du travail au sol. Les professionnels du cheval, domaine spécifique Soins et services sont d'excellents entraîneurs de chevaux à pied. Dans cette partie de l'examen, l'empathie, la cohérence et l'expérience sont évaluées avec attention. Au début de la tâche, la personne candidate présente un plan de déroulement élaboré au préalable concernant les exercices de travail au sol, puis travaille avec le cheval de manière autonome et variée pendant le temps imparti.

Les exercices suivants sont demandés :

- Enfiler le licol en corde, l'enlever et le nouer
- Mener le cheval sur les deux mains au pas, au trot, s'arrêter, reculer)
- Céder sans pression physique (bouger l'arrière-main vers les deux côtés, reculer et revenir vers soi)
- Céder à la pression physique (pression sur la nuque, traction sur la corde, bouger l'arrière-main vers les deux côtés, pression sur le chanfrein – reculer)
- Exercice de confiance

Temps : 15 minutes (entreprise formatrice)

Critères d'évaluation

- Prise en compte du langage corporel du cheval, signalisation claire par le langage corporel et les aides, action efficace par le langage corporel, la main qui mène le cheval et le stick/la cravache
- Technique de manipulation du licol à nœuds
- Les mesures de corrections lors de tâches mal ou pas exécutées
- La variété, activité et dynamique de l'exécution de la tâche adaptée au chevalcheval
- Exécution complète des tâches (exercices demandés)
- Plan de déroulement électronique complet
- Prise en compte des aspects liés à la sécurité et du temps imparti

5.1.6 Entreprise formatrice: c2 Travailler les chevaux à la longe (20 %)

Tâches à accomplir

La tâche du travail à la longe consiste à évaluer l'habileté avec laquelle la future professionnelle ou le futur professionnel du cheval entraîne et fait travailler le cheval à la longe. La présentation personnelle est soignée et le cheval est équipé de manière appropriée. L'équipement comprend un caveçon ou une bride (sans rênes), un surfaix de longe avec suffisamment de possibilités d'enrênement (uniquement en cas d'utilisation d'un enrênement), des protections pour les membres, une longe et une chambrière suffisamment longue pour pouvoir atteindre le cheval. Le travail varié à toutes les allures de base, avec ou sans enrênement mais avec des moyens auxiliaires adaptés, constitue un élément essentiel du travail à la longe. Les EXP vérifient la polyvalence du travail à la longe, les effets d'apprentissage pour le cheval et l'attitude personnelle de la personne évaluée.

Le travail à la longe se base sur un plan de leçon établi au préalable sous forme électronique. L'échauffement se fait de manière autonome, sans enrênement ou avec un enrênement long. La tâche commence au cours de la phase d'assouplissement, après l'échauffement. La tâche se termine à la fin de la phase de travail. La phase finale et d'apaisement n'appartient plus à la tâche.

Temps: 25 min (entreprise formatrice)

Critères d'évaluation

- Équipement du cheval
- Emplacement sûr et approprié
- La tenue de longe tendue et pas tordue
- Utilisation ciblée et efficace de la chambrière
- Coordination des aides
- Les tâches demandées au cheval (variété, activité, dynamique)
- Les mesures de correction lors de tâches mal ou pas exécutées par le cheval
- Utilisation des moyens auxiliaires
- Effet d'apprentissage pour le cheval
- Plan de leçon électronique complet
- Structure de la leçon orientée vers l'atteinte de l'objectif défini dans le plan de leçon
- Prise en compte des aspects liés à la sécurité et du temps imparti

5.1.7 Entreprise formatrice: c5 Travailler avec des chevaux dans différentes disciplines classiques (60%)

Les tâches de dressage et de saut d'obstacles sont pondérées à parts égales

Tâche dressage

Dans cette tâche divisée en trois parties, la personne à examiner travaille et présente un cheval de l'exploitation en dressage. Les parties I + II sont montées sans interruption. Avant la partie III, une pause de 10 minutes maximum est prévue sur la place d'équitation. Avant le début de l'épreuve, elle détend et travaille le cheval de manière autonome. La tenue vestimentaire, la selle et la bride sont conformes au règlement de dressage Swiss Equestrian.

Partie I env. 10 min: la personne évaluée prépare le cheval de manière ciblée au programme de dressage (examen de licence dressage D/carré 20 x 40 m/Swiss Equestrian (selon annexe 3)).

Partie II env. 5 min: ensuite, la personne évaluée exécute par cœur le programme de dressage sur un carré de dressage. Les EXP donnent oralement à la personne évaluée une mesure corrective que celle-ci doit ensuite améliorer.

Partie III env. 15 min: après la pause la personne évaluée informe les EXP du travail de correction à venir. Elle présente ensuite le travail de correction. Les médias/moyens auxiliaires sont autorisés. Pour terminer, elle explique en 2 à 3 minutes le travail présenté et un éventuel travail ultérieur. Les EXP d'examen peuvent poser des questions à ce sujet.

Temps: 30 min hors phase de récupération (entreprise formatrice)

Critères d'évaluation

Préparation: <ul style="list-style-type: none">• Préparation ciblée au programme de dressage (structure / choix des leçons)• Assiette de dressage / influence• La capacité d'adaptation au cheval
Programme de dressage <ul style="list-style-type: none">• Assiette de dressage / influence• La capacité d'adaptation au cheval• Exactitude des figures• Transitions marquées• Transitions à la lettre
Mesures correctives <ul style="list-style-type: none">• Construction logique et ciblée des exercices de correction / médias• Assiette de dressage / influence• La capacité d'adaptation au cheval• Effet d'apprentissage pour le cheval• Compétences professionnelles orales avant et après le travail

Exercice Saut d'obstacles

Dans cette tâche, divisée en trois parties, la personne évaluée travaille et présente un cheval de l'exploitation en saut d'obstacles. Les parties I + II sont montées sans interruption. Avant la partie III, une pause de 10 minutes maximum est prévue sur l'aire d'équitation. Le parcours est contrôlé par les EXP avant le début de l'examen. Avant le début de l'épreuve, elle détend et travaille le cheval de manière autonome. Pendant les tâches parties I et III, une personne auxiliaire de l'exploitation peut régler les obstacles sur instruction de la personne évaluée. La tenue vestimentaire, la selle et la bride sont conformes au règlement de saut d'obstacles Swiss Equestrian. De plus, la personne à contrôler porte une protection dorsale par mesure de sécurité.

Partie I env. 10 min: La personne évaluée prépare le cheval de manière ciblée au parcours de saut d'obstacles. Elle dispose pour cela de deux obstacles au choix parmi ceux du parcours, dont la hauteur et la largeur peuvent être ajustées.

Partie II env. 5 min: La personne évaluée effectue ensuite le parcours conformément au plan de parcours fourni (annexes 4 et 5). Les EXP communiquent oralement à la personne évaluée une mesure corrective, qu'elle présente ensuite.

Partie III env. 15 min: après la pause la personne évaluée informe les EXP du travail de correction à venir. Elle présente ensuite le travail de correction. Les médias/moyens auxiliaires sont autorisés. Pour terminer, elle explique en 2 à 3 minutes le travail présenté et un éventuel travail ultérieur. Les EXP peuvent poser des questions à ce sujet.

Temps: 30 min hors phase de récupération (entreprise formatrice)

Critères d'évaluation

<p>Préparation</p> <ul style="list-style-type: none">• Préparation ciblée au dressage et au saut d'obstacles (construction/ choix des obstacles)• Formes d'assiette (assiette de base/assiette légère, accompagnement du saut)• Influence (cheval devant la jambe, aide ciblée)• La capacité d'adaptation au cheval• Cadence de base / rythme• Sentiment des distances
<p>Parcours de saut d'obstacles</p> <ul style="list-style-type: none">• Assiette légère (équilibre, regard, accompagner le mouvement sur le saut)• Action (cheval devant la cuisse, aide ciblée)• La capacité d'adaptation au cheval• Tracé / respect du nombre de sauts de galop prescrits• Cadence de base / rythme• Sens des distances
<p>Mesures correctives</p> <ul style="list-style-type: none">• Construction logique et ciblée des exercices de correction / médias• Assiette / influence• La capacité d'adaptation au cheval• Effet d'apprentissage pour le cheval• Compétences professionnelles orales avant et après le travail

Le point d'appréciation 3 se compose des sous-points suivants, avec les pondérations indiquées ci-après:

Sous-point d'appréciation	Compétences opérationnelles	Lieu / temps	Pondération
1	d2 Donner des cours de soins aux chevaux et d'équitation	Centre / 30 min	35%
2	d5 Donner des cours d'équitation classique individuels ou en groupe	Entreprise formatrice / 55 min	65%

5.1.8 Centre: d2 Donner des cours de soins aux chevaux et d'équitation (35 %)

Tâches à accomplir

Au début de la journée d'examen, la personne évaluée reçoit par écrit une tâche portant sur un thème qui doit être enseigné pendant 30 minutes, en lien avec le domaine spécifique de l'entreprise formatrice. La personne candidate prépare la séance de cours à l'aide d'un plan de leçon établi électroniquement avant le jour de l'examen et remet ce plan en version imprimée aux EXP au début de l'examen. Le plan de leçon sert de fil conducteur tout au long de la séance de cours.

Les thèmes suivants peuvent être tirés au sort:

- Pansage
- Soins des sabots
- Seller et brider
- Placer, présentation au trot, nommer les parties du corps
- Ajuster des matériaux de protection
- Entretien du matériel, connaissance de la bride et de la selle
- L'œil du cheval et sa vision/angle mort, contrôle de l'état de santé (valeurs PRT)
- Détention de chevaux et systèmes de détention
- Affouragement des chevaux
- Comportement avec le cheval, langage corporel, communication

La personne candidate transmet à une personne débutante en équitation les connaissances techniques relatives à l'un des thèmes susmentionnés. La tâche comprend la transmission des contenus et l'instruction, mais aussi l'exécution pratique par la personne débutante.

L'accent est mis sur la construction systématique, l'apparence personnelle et l'effet d'apprentissage.

Temps: 30 min (centre)

Critères d'évaluation

- Préparation et ordre sur la place de travail
- Apparence personnelle, clarté des explications, qualité du langage et de la communication
- Construction de la leçon
- Effet d'apprentissage pour la personne débutante en équitation
- Intégration et qualité des moyens auxiliaires
- Gestion du temps, travail efficace
- Compétences professionnelles dans la transmission du thème
- Plan de leçon électronique complet

5.1.9 Entreprise formatrice: d5 Donner des cours individuels ou en groupe de monte classique (65%)

Tâches à accomplir

La tâche consistant à dispenser un cours collectif jusqu'au niveau de formation équestre de base de Swiss Equestrian est évaluée durant la phase d'assouplissement et la phase de travail. Pour ce faire, on monte en selle de saut d'obstacles ou de concours complet. La tâche commence par la mise en selle correcte du groupe sur l'aire d'équitation (les chevaux ont déjà été échauffés de manière autonome). La phase finale et d'apaisement est faite de manière autonome et n'appartient plus à la tâche. Le groupe d'équitation comprend quatre cavalières ou cavaliers. Pour les groupes comptant moins de quatre cavalières ou cavaliers, la tâche ne peut pas être évaluée comme suffisante, les exigences minimales n'étant pas remplies. La personne évaluée élabore au préalable un plan de cours électronique. Elle enseigne au moins deux exercices par catégorie énumérés ci-dessous. (Brevet Combiné Swiss Equestrian et Dressage). À la fin de la leçon, l'objectif est vérifié au moyen d'un contrôle des acquis approprié.

Les exercices suivants du Brevet Combiné de Swiss Equestrian peuvent être sélectionnés:

- passer sur les cavaletti au trot
- Changement de main en in-and-out au galop
- Vertical au galop
- Oser au galop
- Combinaison (vertical-vertical au galop)

Les exercices de dressage suivants peuvent être choisis:

- Volte de 10 mètres Ø au trot ou au galop
- Parade complète au trot ou au galop
- Demi-tour serré
- Reculer
- Changement de pied de ferme à ferme

Temps: 55 min (entreprise formatrice)

Critères d'évaluation

- Préparation et ordre sur le lieu de travail
- L'apparence personnelle, clarté des explications, qualité du langage (spécialisé et de commandement) et communication
- Emplacement
- Construction systématique de la leçon, du simple au plus complexe, et compétence professionnelle
- Degré de difficulté des exercices adapté aux chevaux et aux élèves
- Mesures correctives ciblées
- Effet d'apprentissage pour l'élève
- Intégration pertinente de moyens auxiliaires
- Gestion du temps et efficacité du travail
- Plan de cours électronique complet

- Prise en compte des aspects liés à la sécurité

5.1.10 Entretien professionnel

Le point d'appréciation 4 se compose (entretien professionnel) des sous-points suivants avec les pondérations suivantes:

Sous-point d'appréciation	Compétences opérationnelles	Lieu / temps	Pondération
1	c5 Travailler les chevaux dans différentes disciplines classiques d5 Donner des cours d'équitation classique individuels ou en groupe	Centre / 25 min	100%

Tâches à accomplir

Juste avant le début de l'entretien professionnel, la personne évaluée reçoit trois situations de départ écrites sur lesquelles porte l'entretien. Elle peut poser des questions de compréhension à ce sujet. L'entretien débute après cinq minutes de lecture.

Temps: 25 min (centre)

Critères d'évaluation

Termes techniques

- Termes techniques précis, corrects et adaptés à la situation
- Évaluation technique de la situation
- Argumentation claire, compréhensible et cohérente sur le plan technique
- Relation théorie-pratique

Conditions préalables

- Compréhension de la situation et du contexte
- Facteurs d'influence du cheval, de l'homme, de l'exploitation et de l'environnement
- Risques, priorités et rapport avec les objectifs

Approche méthodologique et didactique

- Organisation structurée et axée sur les objectifs
- Choix des mesures adaptées à la situation
- Principes techniques et contexte de la justification

Sécurité et bien-être animal

- Conscience de la sécurité et évaluation des risques
- Bien-être animal, attitude éthique fondamentale et conditions-cadres juridiques
- Responsabilité envers l'homme, le cheval et l'exploitation

Réflexion sur le développement

- Potentiels et limites
- Prochaines étapes judicieuses

5.2 Domaine de qualification «connaissances professionnelles»

Dans le domaine de qualification «connaissances professionnelles», on vérifie si la personne évaluée a acquis les connaissances nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle réussie. L'examen a lieu à la fin du 6^e semestre et dure 1,5 heure.

L'examen porte sur les domaines de compétences opérationnelles suivants, avec les formes d'examen et les pondérations indiquées ci-dessous:

Point d'appréciation	Domaines de compétences opérationnelles	Forme d'examen / durée	Pondération
		par écrit	
1	Soin des chevaux et entretien de l'infrastructure Travail avec les chevaux	60 min	65%
2	Soin des chevaux et du matériel avant et après le travail Fourniture de prestations	30 min	35%

L'évaluation des critères se fait en points et doit être convertie en une note par point d'appréciation (note entière ou demi-note)².

Le point d'appréciation 1 se réfère aux compétences opérationnelles ci-dessous:

a1 Agir en fonction du comportement des chevaux a2 Affourager les chevaux a4 Évaluer l'état de santé et soigner les chevaux malades ou blessés a5 Entretien des systèmes de stabulation, les alentours et l'infrastructure du centre équestre c3 Travailler les chevaux sous la selle	
---	--

Le point d'appréciation 2 se réfère aux compétences opérationnelles ci-dessous:

b1 Équiper les chevaux pour le travail b3 Entretien de l'équipement des chevaux et le matériel d1 Apporter de l'aide en situation d'urgence d3 Organiser des événements pour la clientèle et le personnel du centre équestre	
---	--

L'examen écrit portant sur les connaissances professionnelles est élaboré par le groupe de travail sur mandat de l'Organisation du monde du travail des métiers liés au cheval, en collaboration avec le CSFO, division Procédure de qualification. Les épreuves d'examen sont soumises à une période d'interdiction, elles ne peuvent pas être utilisées à des fins d'exercice.

² Pour la formule de conversion des points en une note, voir le «Manuel pour expertes et experts aux procédures de qualification de la formation professionnelle initiale». Conseils et instruments pour la pratique

Moyens auxiliaires: seuls les moyens auxiliaires autorisés selon la convocation à l'examen sont autorisés.

5.3 Domaine de qualification «culture générale»

Le domaine de qualification «culture générale» est régi par l'ordonnance du SEFRI du 9 avril 2026 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

6 Note d'expérience

La note d'expérience est régie par l'ordonnance sur la formation. La feuille de notes nécessaire au calcul est disponible sur <https://www.formationprof.ch/fr>.

7 Informations sur l'organisation

7.1 Inscription à l'examen

L'inscription est effectuée par l'autorité cantonale.

7.2 Réussite de l'examen

Les conditions de réussite sont consignées dans l'ordonnance sur la formation.

7.3 Communication du résultat de l'examen

La communication des résultats de l'examen est régie par les dispositions cantonales.

7.4 Empêchement en cas de maladie et d'accident

La procédure en cas d'empêchement de participer à la PQ pour cause de maladie ou d'accident est régie par les dispositions cantonales.

7.5 Répétition de l'examen

Les dispositions relatives aux répétitions sont consignées dans l'ordonnance sur la formation.

7.6 Procédure de recours / voies de droit

La procédure de recours est régie par le droit cantonal.

7.7 Archivage

La conservation des dossiers d'examen est régie par le droit cantonal.

Entrée en vigueur

Les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final pour professionnelles et professionnels du cheval CFC entrent en vigueur le 1er janvier 2027 et restent valables jusqu'à leur révocation.

Berne, 24 février 2026

OrTra Métiers liés au cheval Suisse

Le président
Derek Frank

La vice-présidente
Heidi Wolf

.....

.....

Le 24 février 2026, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité a pris position sur les présentes dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final de professionnelle du cheval CFC et de professionnel du cheval CFC.

Annexe 1 Liste des modèles

Documents	Source
Feuille de notes TPP	OrTra Métiers liés au cheval Suisse
Feuille de notes connaissances professionnelles	OrTra Métiers liés au cheval Suisse
Formulaire de notes pour la procédure de qualification Professionnelle du cheval CFC / Professionnel du cheval CFC	Modèle SDBB CSFO Procédure de qualification (PQ) formationprof.ch
Feuille de notes pour le calcul de la note d'expérience - Feuille de notes école professionnelle	Modèle SDBB CSFO Procédure de qualification (PQ) formationprof.ch

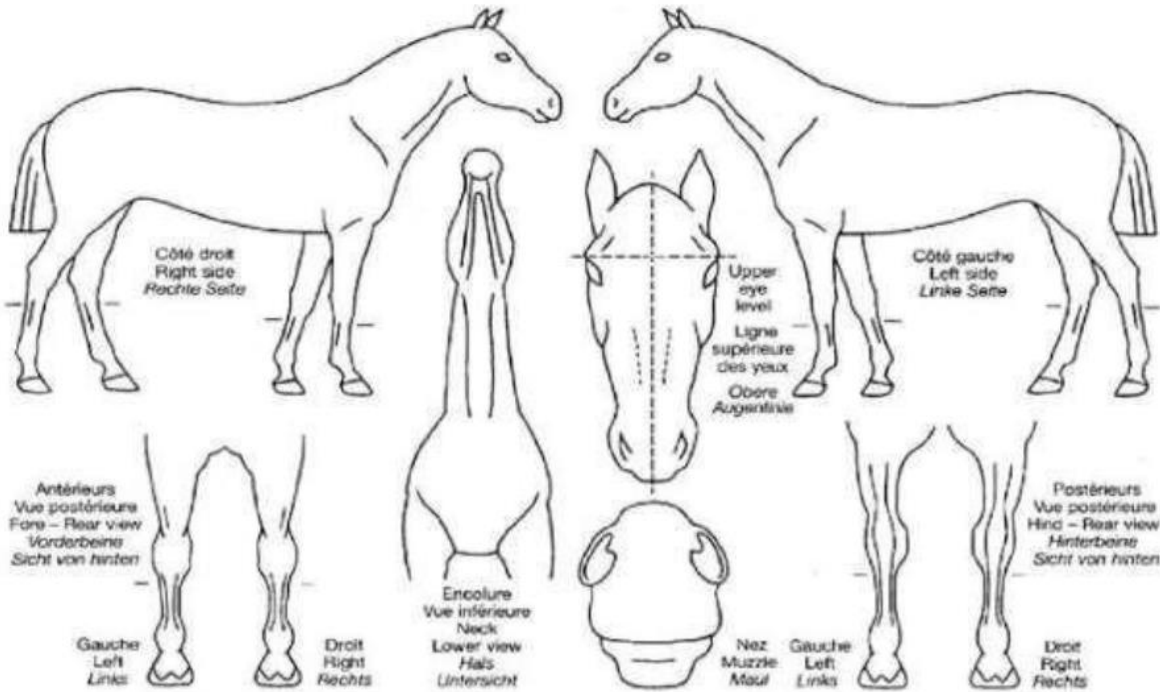
Annexe 2 Fiche de signalement

Name der zu prüfenden Person / Nom du candidat: _____

Name des Pferdes / nom du cheval: _____ Farbe / Robe: _____

Rasse / Race: _____ Geschlecht / Sexe: _____

Alter / Age: _____



The diagram illustrates a horse from multiple perspectives for identification. At the top, two side profiles are shown: the left side labeled 'Côté droit / Right side / Rechte Seite' and the right side labeled 'Côté gauche / Left side / Linke Seite'. Below these are four detailed views: a rear view of the front legs labeled 'Antérieurs / Vue postérieurs / Fore - Rear view / Vorderbeine / Sicht von hinten'; a lower view of the neck labeled 'Encolure / Vue inférieure / Neck / Lower view / Hals / Untersicht'; a front view of the head with labels for 'Upper eye level', 'Ligne supérieure des yeux', and 'Obere Augenlinie'; and a rear view of the hind legs labeled 'Postérieurs / Vue postérieurs / Hind - Rear view / Hinterbeine / Sicht von hinten'. At the bottom, close-ups of the muzzle and legs are shown, labeled 'Nez / Muzzle / Maul', 'Gauche / Left / Links', and 'Droit / Right / Rechts'.

Signalement:

Beine / Membres: VI / AG: _____ Vr / AD: _____
 HI / PG: _____ Hr / PD: _____

Kopf / Tête: _____

Andere Abzeichen / Autres marques: _____

Annexe 3 Programme de dressage



Schweizerischer Verband für Pferdesport
 Fédération Suisse des Sports Equestres
 Federazione Svizzera Sport Equestri
 Swiss Equestrian Federation



Lizenzprüfung Dressur R Viereck 20 x 40m

Prüfung vom: _____ in: _____

Kandidat (Name und Vorname): _____ Pferd: _____

	Lektionen	Leitgedanken	genügend	ungenügend	Bemerkungen
1.	A X C Einreiten im Arbeitstrab Halt – Gruss Anreiten im Arbeitstrab Linke Hand	Auf der Mittellinie, geschlossen, still			
2.	H-X-F F Durch die ganze Bahn wechseln im Mitteltrab leichtreiten Arbeitstrab aussitzen	Rahmenerweiterung, erkennbare Übergänge			
3.	A A Volte rechts Ø 10 m, weiterreiten über K nach E	Längsbiegung			
4.	E Kurzkehrtwendung rechts und sofort im Arbeitstrab antraben über K nach A	Treten im Takt, Übergänge, Anlehnung, Stellung			
5.	A Halt, 4-5 Tritte rückwärtsrichten und daraus antraben aussitzen	An den Hilfen stehend, Willigkeit, diagonale Tritte			
6.	A Grosse Volte Ø 20 m und Zügel aus der Hand kauen lassen, 1 x herum leichtreiten, vor A aussitzen und weiterreiten über F nach B	Verlängerung bis zur Dehnungshaltung, willig, Anlehnung			
7.	B-X X-E Halbe Volte links, Ø 10 m Halbe Volte rechts, Ø 10 m	Längsbiegung, Grösse			
8.	E Arbeitstrab über H, C nach M	Fliegend			
9.	M-X-K K Durch die ganze Bahn wechseln im Mitteltrab aussitzen Arbeitstrab	Rahmenerweiterung, erkennbare Übergänge			
10.	A – F F Mittelschritt Starker Schritt über B-X-E nach H	Übergang bei A, Takt Übergang bei F Takt, Übertritt, Dehnung			
11.	H – C C Mittelschritt Im Arbeitsgalopp rechts angaloppieren, über M nach B	Übergang bei H, Takt Harmonisches Einspringen, Anlehnung			
14.	B X E Rechtsum Einfacher Galoppwechsel Auf linke Hand nach K	Übergänge, Anlehnung, geradegerichtet 3-5 Tritte im Takt			
15.	K Volte links Ø 10 m weiterreiten über A, F nach B	Längsbiegung			
16.	B – H Durch die halbe Bahn wechseln mit einfachem Galoppwechsel über die Mittellinie, weiter über C nach M	Übergänge, Anlehnung, geradegerichtet, 3-5 Tritte im Takt			
17.	M – F F Mittelgalopp Arbeitsgalopp	Rahmenerweiterung, erkennbare Übergänge			
18.	F Rechtsumkehrt wechseln nach B Ø 10 m	Takt, Stellung und Biegung			
19.	B-M-C C Aussengalopp Arbeitstrab über H nach E	Takt, im Gleichgewicht Fliegend, gerade			
20.	C Arbeitstrab über H nach E	Fliegend, gerade			
21.	E-X X-G G Halbe Volte links Geradeaus Halt und Gruss	Biegung, gerade, ruhiges Stehen			
	Verlassen des Vierecks im freien Schritt		-	-	

Gesamteindruck		genügend	ungenügend	Bemerkungen
22.	Sitz Der losgelassene ungezwungene Dressursitz / das Mitgehen in der Bewegung / die Silhouette im Dressursitz / die Sitztiefe			
23.	Einwirkung des Reiters Die dem Pferd angepasste Einwirkung / das Einfühlungsvermögen auf das Pferd in der Hilfengebung			
25.	Exaktheit der Figuren Die Vorbereitung und Ausführung der Figuren / Übergänge auf dem verlangten Punkt			
26.	Übersicht in der ganzen Dressuraufgabe Die Lektionssicherheit in der Vorbereitung und Ausführung von Lektionen und Linienführungen / das effiziente Korrigieren zu Beginn einer fehlerhaften Ausführung			
	Total genügende / ungenügende Lektionen			
	Gesamtergebnis der prüfenden Person			

Datum: _____

Unterschrift des Experten/der Expertin: _____

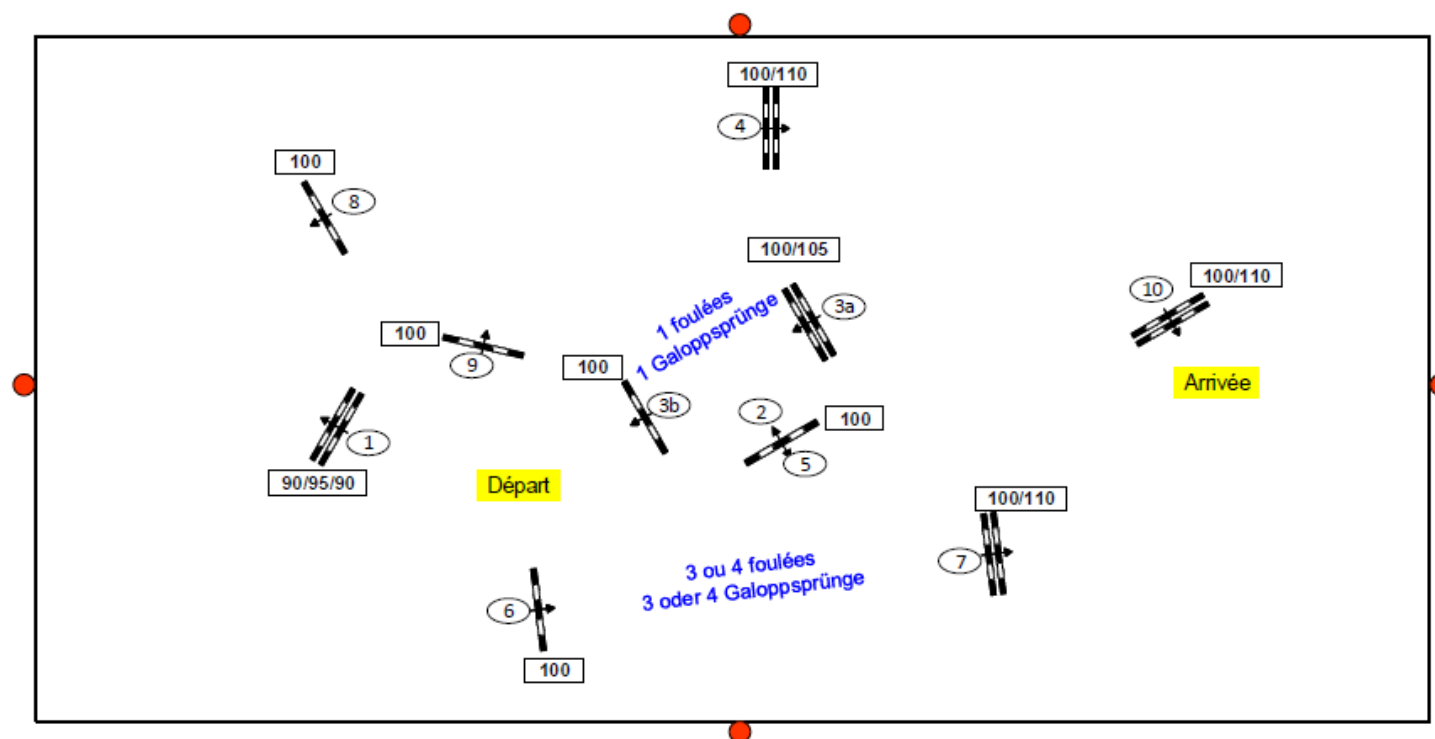
Unterschrift des Experten/der Expertin: _____

Annexe 4 Plan de construction Places d'équitation 20m x 40m à 29m x 59m

Place d'équitation 20m x 40m à 29m x 59m
Reitflächen 20m x 40m bis 29 x 59m



Parcoursdesigner: Gérard Lachat



Annexe 5 Plan de construction Places d'équitation 30m x 60m à 45m x 80m



Place d'équitation 30m x 60m à 45m x 80m
Reitflächen 30m x 60m bis 45 x 80m

Parcoursdesigner: Gérard Lachat

